

uplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BEAUNE

R E C E P I S S E D E D E P O T

PALAIS DE JUSTICE - B.P 261
21207 BEAUNE CEDEX
TEL:GREFFE 03.80.22.01.80-AUDIENCES 03.80.22.70.41-FAX 03.80.24.90.34
MINITEL 24 H/24 : 08.36.29.22.22. - 08.36.29.11.22. - 08.36.29.11.11.

CABINET DE COMPTABILITE ET DE GESTION ANDRE ET ASSOCIES

16 PLACE MADELEINE

21200 BEAUNE

V/REF :
N/REF : 87 B 84 / A-802

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 26/11/98, SOUS LE NUMERO A-802,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/98

NOMINATION DE MME MARTINE GOICHOT EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

... CONCERNANT LA SOCIETE
SA A. GOICHOT ET FILS
SOCIETE ANONYME
ROUTE DE MEURSAULT
MERCEUIL
21190 MEURSAULT

R.C.S BEAUNE B 342 064 557 (87 B 84)

LE GREFFIER



2

SA A. GOICHOT ET FILS
Société anonyme au capital de 250 000 francs
Siège social :
MERCEUIL (COTE D'OR)

R.C.S. BEAUNE B 342 064 557

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 1er Juillet 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
Et le premier juillet, à onze heures,
le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur
convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Mr André, Marie GOICHOT, Président du conseil
d'administration,
- Mme Martine GOICHOT née LOISEAU, administrateur,
- Mme Rolande GOICHOT, administrateur.

La séance est présidée par Mr André, Marie GOICHOT en sa
qualité de président du conseil d'administration, lequel,
après avoir fait signer le registre de présence par les
membres entrant en séance, constate que les administrateurs
présents réunissent la moitié au moins des membres en
fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions
figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un directeur général.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Sur la proposition du président, le conseil désigne Mme
Martine GOICHOT née LOISEAU, administrateur, en qualité de
directeur général, pour toute la durée de ses fonctions
d'administrateur.

Dans le cas où le président du conseil viendrait à cesser
d'exercer ses fonctions pour quelque cause que ce soit, Mme
Martine GOICHOT née LOISEAU conservera ses fonctions jusqu'à
la nomination d'un nouveau président.

Mme Martine GOICHOT née LOISEAU déclare accepter les
fonctions qui lui sont conférées.

Mme Martine GOICHOT née LOISEAU sera investie des mêmes
pouvoirs que le président du conseil d'administration pour
agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la
société.

AG

Indépendamment des jetons de présence qui pourraient lui être attribués en qualité de membre du conseil d'administration, Mme Martine GOICHOT née LOISEAU, directeur général, aura droit à une rémunération qui sera fixée lors d'une prochaine délibération du conseil.

Elle aura droit également, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le président et un autre administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

Le 20/09/2010
**COPIE CERTIFIÉE
A 9 CONFORME
A L'ORIGINAL**